

#### Bulletin d'information sur la défense de notre environnement

N°6 - mars 2021

#### **Nos rencontres**

### Maire de Plaimpied

#### M. Barnier Vice-Président du Conseil

Assistaient à la réunion 3 membres de l'ASDE et Mme la Maire de Vorly. Les participants ont présenté à M. Barnier les nuisances liées à l'implantation de zones industrielles d'éoliennes. Le Maire nous a indiqué : qu'étant ingénieur, il ne voyait pas l'intérêt technique et économique de ce type d'énergie — qu'il prendrait contact avec Mme Richer Sénatrice pour aborder ce problème.

# Maire de Senneçay

#### **Mme Irène Thibaut**

Assistaient à la réunion 3 membres de l'ASDE. Nous avons également exposé à Mme la Maire ce que nous pensons des nuisances liées à l'implantation d'éoliennes. Mme la Maire a été attentive à nos explications. Nouvelle élue, elle a pris le dossier des éoliennes de Senneçay au début de son mandat. Elle a refusé pour le moment les contacts que RP Global a sollicités, elle reste très attentive au suivi de ce dossier.

Nous avons suggéré à Mme la Maire que les 4 Maires concernés par les projets éoliens (Senneçay, Saint Germain des Bois, Vorly et Saint Denis de Palin) se rencontrent. Mme la Maire a indiqué qu'elle prendrait contact avec ses collègues.

#### Instruction de la plainte déposée par F.X. à l'encontre de deux membres de l'ASDE.

( nous nommerons ainsi ce proprétaire qui a accepté l'implantation d'éoliennes)

Rappelons les faits: avertis, le 4 juillet 2020, par Mme la Maire de Vorly qu'un mât se monte aux Bois Forts sur Vorly, deux membres de l'ASDE se rendent sur place. Leur véhicule automobile est garé sur le côté de la route. Ils constatent qu'aucun panneau n'indique qu'il s'agît d'une voie privée et n'autorise ce montage (il sera posé deux jours plus tard). A pied, ils se rendent, par le chemin empierré, 200m plus loin pour voir le montage. L'un des membres échange avec un des monteurs qui est espagnol, les deux autres sont en haut du mât à 104 mètres du sol.



« Lieu que F.X. considère comme son domicile ! »

Soudain, un 4/4 noir arrive à vive allure soulevant un nuage de poussière. F.X. est au volant et c'est très, très énervé qu'il somme les deux membres de l'ASDE de quitter le chemin qui conduit aux terres agricoles qu'il exploite. Ne souhaitant aucune violence avec un F.X. très énervé, rappelons le, les deux membres s'exécutent immédiatement. F.X. appelle les gendarmes au téléphone puis passe le téléphone aux membres de l'ASDE. Ces derniers indiquent aux gendarmes qu'ils quittent le chemin.

Les gendarmes convoquent un des membres pour une audition le 14 juillet, puis le dimanche matin suivant, (les membres de l'ASDE refuseront ces dates), puis en août, et là les gendarmes annuleront le rendez-vous pour cause de vacances. Ce n'est que le mardi 16 février 2021, qu'une nouvelle fois convoqué oralement à son domicile, un des membres se rend à la gendarmerie.

Là, surprise, F.X. a déposé plainte pour « violation de domicile », c'est donc pour un délit que les deux membres de l'ASDE sont poursuivis. Certes F.X. a sa maison plusieurs centaines de mètres plus loin mais à ce que l'on sache F.X. n'habite pas au milieu des champs !!! sutout, le chemin n'est pas signalé comme une voie privée : les deux membres ignoraient s'il s'agissait d'un chemin privé ou communal. Devant l'énervement de F.X. et voulant éviter toute violence, les deux membres de l'ASDE ont immédiatement regagné la route.

Alors qu'il n'y avait eu aucun incident, quelle mouche a donc piqué F.X., dont on dit que c'est un éminent officier de réserve, qu'il cumule avec son métier d'agriculteur, pour se fourvoyer dans une telle procédure ? Sans doute l'appât du gain ; ah l'argent, l'argent !!!! qu'est ce que certains ne feraient pas pour de l'argent !!!

Siège associatif : 5 rue du petit village - 18340 - Senneçay - Courriel : asde.sennecay@orange.fr

#### Les lettres à M. Durand Maire de Saint Germain des Bois.

<u>Une première lettre ouverte</u> envoyée suite à deux articles parus, l'un dans le Berry Républicain, l'autre dans l'Echo du Berry. Présentant dans le Berry Républicain les projets de la commune pour 2021, M. Durand, Maire, ne donne aucune information sur les projets de zones industrielles d'aérogénérateurs. Dans l'écho du Berry, M. le Maire indique que les éoliennes « ce n'est pas un projet communal ». Dans la lettre ouverte, nous apportons la preuve que par la délibération prise le 15 juin 2018 la commune est engagée dans le projet éolien. Mieux, les habitants de Saint Germain des Bois auront autant de nuisances avec le projet des Bois Forts, qu'avec le projet de Barantheaume.

<u>Une deuxième lettre</u> pour demander au Maire d'intervenir auprès des propriétaires des parcelles qui bordent le chemin qui conduit de la route départementale aux Peurnes pour sa remise en état, il a été déterioré par les engins agricoles et par la société Total Quadran lors de la pose du mât de mesure. Ce chemin est classé communal d'exploitation : les riverains doivent l'entretenir, le Maire en est le garant.

<u>Une troisième lettre</u> pour demander à M. le Maire de nous indiquer ce que le projet de création de la zone industrielle d'aérogénérateurs des Peurnes prévoit pour l'alimentation du chantier, puis la maintenance des machines. Le terrain est enclavé et il n'est accessible que par des chemins qui nécessitent une autorisation.

Le projet d'aérogénérateurs de Trouy. C'est par le Berry Républicain, le 16 janvier 2021, que nous avons appris que RWE (anciennement Nordex) avait, avec la municipalité de Trouy, organisé une réunion pour présenter aux agriculteurs et aux élus un projet d'implantations d'éoliennes sur Trouy Sud, dans une zone proche de Lissay-Lochy et Arcay. Les statuts de l'ASDE prévoient que nous sommes compétents pour intervenir sur les communes de Bourges plus. La commune de Trouy est adhérente à cette communauté de communes. L'ASDE a donc adressé un courrier au Maire, avec copie aux communes environnantes pour demander à M. le Maire de Trouy d'abandonner ce projet.

Le Conseil municipal a examiné cette question lors de sa séance du 16 février 2021 et au vu des oppositions, des Maires des communes environnantes et de notre association, le projet est momentanément suspendu.

S'il s'agit d'une première victoire, restons vigilants car les promoteurs éoliens et les agriculteurs propriétaires vont faire pression sur les élus.

# Le comité de suivi mis en place par RP Global à Saint Denis de Palin.

Nous avons été contactés par RP Global pour désigner des membres de l'ASDE à un comité de suivi, qui se réunira sur la commune de Saint Denis de Palin, dont nous ne connaissons pas les dates de réunions. Une quinzaine d'adhérents de Chezal-Chauvier se sont inscrits.

#### La venue des enquêteurs de RP Global.

Durant deux jours, quatre enquêteurs de la société EXPLAIN, représentant RP Global, sont venus recueillir l'opinion des habitants sur les projets éoliens des communes de Saint Denis de Palin, Vorly, Senneçay. Les questions étaient orientées : « êtes-vous pour le

développement durable ? » ...

L'une des enquêtrices a dit « que l'association avait bien fait son travail ! ».

# <u>Les positions singulières des Maires de Saint Germain des Bois et de Saint Denis de Palin.</u>

Le Maire, M. Bertaux, de Saint Denis de Palin est résolument pour le projet de mise en place des éoliennes. Visiblement, il fait le sourd aux demandes des habitants de Chezal-Chauvier de le rencontrer. Il ne répond à aucun des courriers que nous lui avons adressés. S'il a réuni les conseillers municipaux, ce fut pour que certains d'entre-deux puissent « agresser et régler son compte » à un des conseillers s'opposant au projet. A l'issue de la réunion, il a démissionné.

Le Maire de Saint Germain des Bois, M. Durand, lui fait « l'autruche » en niant, dans la presse, les projets éoliens qui impactent sa commune. Il va devoir nous expliquer les raisons pour lesquelles le Conseil municipal est « pour » le projet de Barantheaume et « contre » le projet des Bois Forts. L'ASDE souhaite que le Conseil municipal de Saint Germain se prononce contre les deux projets.

## L'ASDE grandit!

Nous avons de nombreuses adhésions venant d'habitants des hameaux de Chezal-Chauvier, du Clou, du bourg de Saint Germain, du Chailleux. Les panneaux disant « NON aux éoliennes » ont fleuri sur les lieux directement menacés par les machines. Plus de 250 habitants ont signé la pétition « disant non aux éoliennes ». Nous avons multiplié nos interventions auprès des élus.

Protégeons l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique